

FOYERS MATERNELS LE BIEF & CLAIREFONTAINE



RAPPORT D'ACTIVITE

2

0

1

3

AVVEJ - Foyers maternels Le Bief / Clairefontaine

Accueil de 55 jeunes femmes enceintes, ou avec un ou deux enfants de moins de 3 ans.

Dans le département des Hauts-de-Seine :

- Accueil collectif :
17 familles - mères mineures ou jeunes adultes avec enfants - accueillies en mode collectif dans deux foyers : Le Bief à Antony, Clairefontaine à Fontenay-aux-Roses.
- Accueil en appartements :
38 familles - mères majeures avec enfants - accueillies en appartements autonomes dans trois sites : 15 à Antony, 12 à Colombes, 11 à Fontenay-aux-Roses.

AVVEJ Foyers maternels Le Bief / Clairefontaine

Directeur

Thierry SIMON

**Foyer Maternel Le Bief
Antony**

**Foyer Maternel Clairefontaine
Fontenay-aux-Roses / Colombes**

Directrice adjointe

Hamida BENKHELFALLAH

Dominique BOUFLERD (Mme)
Chef de service éducatif
*Service éducatif des mères mineures
(S.E.M.M.)
Espace Petite Enfance (E.P.E.)*

Béatrice MINGOTAUD
Chef de service éducatif
*Service d'Accompagnement Individualisé
(S.A.I.)*

Stéphanie ORINEL
Chef de service éducatif
Foyer Maternel Éducatif (F.M.E.)

Franck ROCHETTE
(À partir d'octobre 2013)
*Coordonnateur
Service éducatif des jeunes mères majeures
(S.E.J.M.M.)*

Valérie BERTRAND
Responsable
Espace Multi-Accueil (E.M.A.)

AVVEJ Foyers maternels. Foyers Le Bief et Clairefontaine

FOYER MATERNEL LE BIEF

4 rue du Moulin 92160 ANTONY Téléphone : 01.46.68.81.48 Fax : 01.46.66.83.40 Mail : secretariat.lebief@avvej.asso.fr	Autobus : ligne 197 - Paris : Porte d'Orléans Arrêt « Mounié » R.E.R. B4 -Direction St-Rémy-lès-Chevreuse – Gare d'Antony
--	--

ACCUEIL :

- 23 mères de 12 à 25 ans et leur enfant de moins de 3 ans. Accueil de femmes enceintes majeures.
- 1. **Service éducatif de mères mineures (S.E.M.M.)** : accueil collectif de 8 mères mineures ou jeunes majeures avec un enfant de 0 à 3 ans
- 2. **Service éducatif de jeunes mères majeures (S.E.J.M.M.)** : accueil de 15 jeunes femmes majeures (18 à 25 ans), enceintes ou mères avec un ou deux enfants de 0 à 3 ans, en appartement.
- 3. **Espace petite enfance** : Accueil collectif de jour de 12 places, pour les enfants des mères mineures ou majeures.
- 4. **Accueil Familial** de jour pour 11 enfants, par des assistantes maternelles agréées de jour (et, pour certaines, jour/nuite : agrément utilisé uniquement dans des situations particulières).

MISSION :

L'institution reçoit des mères adolescentes ou jeunes adultes et leur enfant de 0 à 3 ans, dont le lien qui les unit peut produire un risque pour le développement de l'enfant. Nous y menons une action éducative auprès de l'enfant, garantissons le maternage nécessaire au tout-petit, privilégions son éveil psychomoteur, son rapport à l'autre, développons son aptitude à communiquer.

Nous lui assurons la présence fréquente et régulière de sa mère, ce qui lui permet d'établir un lien affectif constant et suivi avec elle dans le cadre d'une vie commune. Nous intégrons un « dire » entre l'enfant et sa jeune mère.

Nous essayons de rompre l'isolement des jeunes femmes, favorisons leur projet de vie en leur apportant une aide matérielle et éducative : nous encourageons les apprentissages, la prise de parole, et les accompagnons à assumer la responsabilité de leurs dires, leurs actes, leurs engagements. Nous les autorisons aussi à penser, à poser la façon dont elles souhaitent mais aussi peuvent être mère.

Les fondements de notre projet éducatif sont élaborés sur l'idée maîtresse que tout lien maternel n'est pas par essence forcément « bon », mais qu'un petit enfant peut susciter chez sa mère un réel désir de vie. Nous travaillons ainsi à :

1. Assurer au nouveau-né une sécurité affective minimale, lui permettre d'établir au quotidien un lien avec sa mère, mais aussi son père quand ce dernier l'a reconnu ou souhaite le faire, être éduqué, socialisé, et de ne pas souffrir précocement de graves carences affectives. Évaluer l'existence ou non d'un lien familial possible dans la continuité.

2. Rompre l'isolement de l'adolescente en rupture familiale qui a connu abandons, rejets, placements. Contribuer à sa construction identitaire, à son individuation et à sa socialisation : à l'inscrire dans « ici et maintenant » ; à lui donner les repères éducatifs et une perspective curative pour penser sa vie et grandir, à s'insérer socialement et professionnellement et à appréhender sa fonction parentale à plein temps, ou partiellement sans culpabilité.
3. Permettre le développement d'une relation entre une adolescente devenue mère et son tout petit enfant en accompagnant le maternage, et en les initiant l'un et l'autre au langage.
4. Permettre si possible à cet enfant de rompre avec le cercle vicieux de l'ignorance des origines en intégrant son tissu générationnel (quand c'est réalisable). Autoriser le père qui l'a reconnu à s'approprier sa fonction parentale et à appréhender ses responsabilités. Inviter ses grands-parents à investir leur rôle.

AGRÉMENT :

Aide Sociale à l'Enfance

STRUCTURE :

Directeur : **Thierry SIMON**
Directrice adjointe : **Hamida BENKHELFALLAH**
Chef de service éducatif : **Dominique BOUFFLERD** (Mme)
Coordonnateur (A partir d'octobre 2013) : **Franck ROCHETTE**

Service administratif :

- secrétaire de direction, économiste, adjointe d'économat.

Services généraux :

- maîtresse de maison, surveillants de nuit, agent de service intérieur, homme d'entretien.

Services éducatifs :

- éducateurs spécialisés, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agent d'accompagnement petite enfance, assistantes maternelles.

Service médical et psychologie :

- médecin, infirmière, psychologues.

AVVEJ Foyers maternels. Foyers Le Bief et Clairefontaine

FOYER MATERNEL CLAIREFONTAINE

23 rue Boris Vildé 92260 Fontenay-aux-Roses Tél : 01 46 01 54 70 Fax : 01 46 01 54 81 contact.clairefontaine@avvej.asso.fr	RER B - Direction Robinson. Arrêt Fontenay-aux-Roses. Bus : 194. Direction Chatenay-Malabry. Arrêt Jean Jaurès-Carnot
---	--

ACCUEIL :

32 mères et leurs enfants de moins de 3 ans. Accueil de femmes mineures enceintes.

1. **Foyer Maternel Educatif (F.M.E.)** : collectif de 9 mères mineures ou jeunes adultes avec un ou deux enfants de 0 à 3 ans. Accueil de femmes enceintes.
Accueil des enfants à l'Espace Multi-Accueil.
2. **Espace Multi-Accueil (E.M.A.)** : accueil de 20 enfants en journée. 15 enfants des mères accueillies au foyer maternel et 5 enfants « extérieurs » (en projet).
Accueil en crèche. Pause-maman. Espace rencontre parent/enfant.
3. **Service d'Accompagnement Individualisé (S.A.I.)** : accueil en appartements autonomes de 23 mères de 18 à 25 ans avec leurs enfants de moins de 3 ans.
Deux antennes :
 - o *Colombes* : 12 appartements, accueil des enfants par des assistantes maternelles
 - o *Fontenay-aux-Roses* : 10 appartements dont un appartement partagé, accueil des enfants à l'E.M.A. ou par des assistantes maternelles.

MISSION :

Aider la jeune mère à construire une relation viable avec son enfant et à préparer son avenir et celui de son enfant. Favoriser des temps de séparation sans que cela soit un drame, se soucier de la place du père.

Favoriser l'insertion scolaire, professionnelle et sociale en apportant à la jeune mère l'aide psychologique, affective et éducative qui lui permettra de prendre en charge, elle-même, ses problèmes de manière autonome.

HABILITATION :

Aide Sociale à l'Enfance

STRUCTURE :

Directeur : **Thierry SIMON**

Chefs de Service éducatif :

- *Service d'accompagnement Individualisé* : **Béatrice MINGOTAUD**

- *Foyer Maternel Educatif* : **Stéphanie ORINEL**

Responsable de l'Espace Multi-Accueil : **Valérie BERTRAND**

Service administratif :

- secrétaires (Fontenay, Colombes), économiste, adjointe d'économiste.

Services généraux :

- maîtresse de maison, surveillants de nuit, agent de service intérieur, homme d'entretien.

Services éducatifs :

- éducateurs spécialisés, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agent d'accompagnement petite enfance, assistantes maternelles.

Service médical et psychologie :

- médecin, infirmière, psychologues.

Un rapport d'activité 2013 en 4 chapitres et deux notices

Thierry SIMON, directeur

- 1) Structuration de fond et mouvements de surface
Année de structuration des différents services, des deux établissements et du dispositif Le Bief / Clairefontaine, et de quelques difficultés.
- 2) Des services éducatifs pour l'accueil de 110 personnes
Evènements marquants survenus dans les six services éducatifs d'accueil mère/enfant et d'accueil d'enfants en journée.
- 3) Demandes d'accueil / population accueillie
Eléments de comparaison entre les caractéristiques des demandes d'accueil et celles de la population accueillie dans les foyers maternels.
- 4) « Principe de continuité de la prise en charge des personnes sans abri » et Foyer maternel
Le « principe de continuité de la prise en charge des personnes sans-abri » de la loi DALO compromet l'accès au logement social et aux dispositifs communs d'insertion par le logement des femmes accueillies en foyer maternel.

Deux notices

Extraits du « Répertoire des pratiques éducatives », notices illustrant différents aspects du travail mis en œuvre auprès des enfants, des jeunes femmes, adolescentes ou jeunes adultes.

1) Structuration de fond et mouvements de surface

De nombreuses actions structurant le dispositif Le Bief / Clairefontaine ont été mises en place ces dernières années : commission d'admission, gestion centralisée et statistique des admissions, réunion mensuelle des cadres, site intranet avec informations institutionnelles et ressources documentaires, groupes de travail transversaux, etc. L'année 2013 a marqué une accélération du processus d'un rapprochement qui sera finalisé en 2014 avec l'élaboration d'un premier budget prévisionnel unique pour 2015.

Elaboration collective du Projet de dispositif Le Bief / Clairefontaine

Parce que le renouvellement de l'habilitation du foyer maternel Le Bief survenait cette année, le moment a été choisi pour finaliser la création du dispositif Le Bief / Clairefontaine.

Un projet de dispositif unifiant les deux établissements dans un projet commun doit être remis à Direction Enfance Famille et Jeunesse du Département des Hauts-de-Seine en juin 2014.

L'organisme **Pluriel-Formation** a été sollicité pour soutenir la première phase d'élaboration. Les deux projets existants sont revisités pour identifier les convergences, interroger les nuances, pour les faire évoluer ensemble dans un seul projet permettant les complémentarités de services.

Les travaux de réflexion ont été initiés au dernier trimestre 2013 et se termineront en mars 2014. Une approche participative a été choisie, des réunions transversales organisées avec l'ensemble des professionnels, tous les métiers représentés. Quatre commissions sont animées par les chefs de service : Droits des usagers, Parentalité, Santé, Projet familial. Ce sont plus de 50 professionnels qui auront participé aux 18 réunions organisées. A la suite de quoi viendra le temps de la synthèse et l'écriture.

Cette mise au travail des deux établissements sur un même objet a démontré que le rapprochement était déjà une réalité intellectuelle. Les instances de travail conjointes ayant été multipliées, certaines sont déjà des habitudes de fonctionnement (réunion des cadres,

collaborations des services administratifs...). Cette élaboration collective du projet de dispositif constitue une nouvelle étape sans doute déterminante.

Un service administratif réuni pour un budget prévisionnel 2015 unique

Parallèlement les services administratifs ont initié la réflexion en vue de la construction du budget unique pour 2015. L'association **Passerelle et compétences** a été sollicitée pour soutenir cette démarche qui se poursuivra au premier semestre 2014.

- GESSI : nouveau logiciel de gestion de l'AVVEJ

Les mutations informatiques sont rarement indolores. GESSI, nouveau logiciel de gestion mis en place dans l'association AVVEJ n'aura pas déçu. Il a occupé et préoccupé les professionnels des services administratifs principalement à partir de juin quand la mutation a été effectuée.

Mais cette mise en place laborieuse a provoqué des échanges entre les deux services administratifs et des réflexes de solidarité pour la recherche de solutions ou interpellation coordonnée du prestataire.

Autres éléments structurants du dispositif Le Bief / Clairefontaine mis en place en 2013

1^e réunion institutionnelle commune de rentrée

Depuis 2010, la rentrée après les congés annuels est marquée par une réunion institutionnelle un samedi matin dans chacun des établissements. En septembre 2013, elle a été commune et l'ensemble des professionnels se sont réunis, certains, en particulier les assistantes maternelles ont pu se rencontrer pour la première fois.

Deux autres journées de travail en commun ont eu lieu : la journée de solidarité qui a permis à des services comparables de travailler ensemble : services administratifs, services petite enfance, internats, services d'accueil en appartement ; et une journée de formation juridique sur le secret professionnel et l'autorité parentale.

Fiches de poste des cadres, chefs de services éducatifs et responsables de service

Complémentaires des fiches de poste élaborées par l'AVVEJ, des fiches de poste des cadres hiérarchiques, spécifiques aux foyers maternels Le Bief / Clairefontaine ont été validées en octobre. Ces fiches font notamment apparaître la dimension institutionnelle Le Bief / Clairefontaine de ces différents postes.

Le travail d'élaboration des autres fiches de poste a été initié, plus ou moins avancé selon les services et les métiers. Il sera finalisé en 2014 pour les métiers éducatifs.

Groupe de travail sur la place des pères dans le foyer maternel

Ce groupe de travail transversal s'est réuni pendant toute l'année pour échanger sur les réponses apportées à une question complexe, avec l'objectif d'envisager une meilleure implication des pères dans l'éducation de leurs enfants : la réflexion devait faire évoluer une approche trop souvent empreinte de méfiance.

Passer du postulat dominant « Dans un foyer maternel, la question des pères ne va pas de soi » à son stricte contraire : « cela va de soi » est le résultat le plus probant du travail de ce groupe. Un dépliant d'information destiné aux pères est en voie de finalisation.

Formation professionnelle, axe essentiel de la gestion des personnels

- Plan pluriannuel de formation

Un document « Plan pluriannuel de formation » a été élaboré après consultation de l'ensemble des professionnels des différents métiers et des instances représentatives du personnel pour dégager des grandes orientations dans lesquelles ont été choisies des priorités pour le plan de formation 2014.

Les professionnels des foyers maternels exercent 13 métiers différents : pour chaque métier, en concertation, des pistes de formations spécifiques ont été déterminées.

- Création d'une commission Formation Le Bief / Clairefontaine

Elle est composée de deux élus des comités d'établissement (un par foyer maternel), de deux salariés volontaires et choisis par les comités d'établissement (un dans chacun), de la directrice-adjointe du foyer maternel Le Bief et du Directeur.

Elle permet de suivre la mise en place du Plan pluriannuel de formation, d'effectuer une veille sur les dispositifs existant et de développer l'information auprès des salariés. L'organisation d'une réunion en présence d'un représentant d'UNIFAF pour une information collective est un objectif que s'est fixé la commission.

L'organisation de cette commission a justifié une première : la programmation d'une réunion des deux comités d'établissements. La réunion des instances représentatives du personnel sera une évolution marquante de la construction des deux établissements

Le foyer maternel, lieu de formation et de professionnalisation pour les métiers de la petite enfance

- Une apprentie Educatrice de Jeunes Enfants.

Autre première, nous avons accueilli une apprentie Educatrice de Jeunes Enfants. Cette nouvelle salariée est venue étoffer l'équipe de l'internat du Foyer Maternel Educatif, de Clairefontaine.

Au-delà de la contribution de l'établissement à la formation des jeunes professionnels, ce recrutement permet à des salariés expérimentés de transmettre des savoirs en devenant maître d'apprentissage et ainsi, de trouver des motivations supplémentaires, d'acquérir de nouvelles compétences. D'autant qu'en l'espèce, le maître d'apprentissage n'intervient pas dans le service où l'apprentie a été affectée et qu'une équipe tutorale a été constituée, avec le maître d'apprentissage et deux EJE qui travaillent au quotidien avec l'apprentie.

- L'accueil des stagiaires

En 2013 nous avons accueilli 13 stagiaires : 5 stagiaires éducateurs spécialisés, 7 stagiaires éducateurs de jeunes enfants et une auxiliaire de puériculture.

Cet accueil est maintenant bien structuré :

- Edition d'un dépliant 3 volets d'information explicitant le sens d'un stage en foyer maternel, décrivant l'organisation et la condition de stagiaire dans l'établissement.
- Réunions semestrielles des stagiaires, des tuteurs ou référents, avec les cadres responsables de la gestion des stages et le directeur.
- Instauration d'un parcours institutionnel qui permet à chaque stagiaire d'être accueilli pour une journée de découverte dans les autres services de l'établissement.

Maladie infantile d'un foyer maternel

Dans le rapport d'activité d'un établissement dont l'activité consiste à accueillir dans des conditions de bienveillance des femmes et des enfants, laisser transparaître des failles est un exercice délicat pour le *rédacteur-directeur* d'établissement qui prend le risque d'inquiéter sur la qualité de l'accueil bienveillant toujours revendiqué, de donner à penser qu'il n'y aurait à retenir de cette année que ces difficultés, ce qui serait erroné, de laisser entendre que le directeur n'aurait pas tout fait parfaitement, ce qui serait audacieux dans un exercice qui invente souvent le disque à une seule face.

Nous prendrons ces risques parce que des difficultés sont apparues après la réouverture du foyer maternel Clairefontaine, que les taire serait la simplification d'une histoire complexe et la négation que certains risques psycho-sociaux n'ont pas été évités.

La confrontation du projet d'établissement dont la cohérence n'a pas été mise en cause, avec sa mise en œuvre qui n'a pas été sans faiblesses, restera indissociable de cette période et principalement du premier semestre 2013.

L'année a été structurante – nous l'avons vu – en ce qu'elle poursuivait le travail d'installation des équipes et de consolidation de l'organisation avec des outils en préparation ou nouveaux. Elle a aussi été douloureuse, avec des conflits entre certains professionnels, provoquant quelques démissions dans la désillusion.

Recruter 25 nouveaux professionnels, dont une grande part de jeunes salariés, avant même que ne soient arrivés les enfants et leurs mères, pour constituer deux nouvelles équipes autour d'un projet, faire en sorte que chacun y adhère et contribue à son élaboration chemin faisant, a fait apparaître des contradictions.

Les chemins du projet vers sa mise œuvre sont sinueux et il y a des surprises derrière les virages : manque d'expérience ici, maladresse là, divergence qui devient conflit, aspect de

l'organisation insuffisamment défini qui produit de la rancœur, décision judicieuse qui s'avère contre-productive... Pendant un temps, la parole a été mise à mal.

A partir de l'été puis à l'automne progressivement, les difficultés ont été surmontées : par l'intervention de la direction générale de l'AVVEJ venue aider à comprendre, par la réalisation d'un audit avec un intervenant extérieur à l'association, par le passage du temps puisqu'il en fallait pour que des éléments en gestation arrivent à terme, par la lucidité des uns, la parole suscitée, l'écriture de procédures, la concertation avec les instances représentatives qui ont fait preuve de responsabilité. La parole finalement s'est trouvée réévaluée et le sens des mots avec. Et pendant ce temps toujours, veiller à ce que *les parents qui se disputent ferment la porte* puisqu'ils parlent fort, même si nous savons bien que des sons se sont échappés au dehors.

L'écrit et la parole : l'écrit souvent exigé comme solution pour clore le débat ? la parole que l'on veut prendre mais dont on se méfie si ce n'est pas la sienne ? Il fallait bien satisfaire la revendication de codifier parce que l'écrit fait référence et que certains en étaient en mal, celle de la procédure qui rassure quand son absence insécurisait...

Mais cette parole, outil premier des éducateurs spécialisés et professionnels de la petite enfance pour travailler avec le public accueilli (des bébés, des enfants, des jeunes femmes), cette parole devait redevenir ce qui permet de nous accorder pour exercer nos missions et pour cela, il fallait qu'elle reprenne le dessus sur le bruit. Elle s'est apaisée pour n'être plus ce « combat pour s'emparer de l'oreille d'autrui » (Kundera, *Le livre du rire et de l'oubli*), mais un débat supposant humilité et respect mutuel.

Surmonter ensemble les turbulences peut-il être revendiqué par le *rédacteur-directeur* comme une évolution positive notable dans un bilan d'activité ? Sans aucun doute. L'expérience aura été profitable, même si on se serait satisfait d'un autre processus d'apprentissage collectif et s'il est difficile d'évaluer la profondeur des traces.

C'est aussi dans la capacité d'oubli que les institutions se forment. De nouveaux professionnels sont venus apporter de nouvelles énergies, eux qui ont autre chose à faire que s'encombrer du passé. Même si l'oubli ne se décrète pas, le surpoids mémoriel est un handicap quand la mémoire s'impose sans lui laisser d'espace, cette part nécessaire alors qu'il nous appartient de recréer les conditions d'une rencontre inédite, chaque fois qu'une famille arrive dans l'établissement.

Une question à laquelle nous ne répondrons pas : les équipes qui ouvrent les établissements sont-elles les équipes qui le font fonctionner dans la durée ? Cette expérience singulière ne permet pas les généralisations mais néanmoins le constat qu'il aura fallu une seconde phase de recrutement pour stabiliser deux équipes nouvelles. Mais peut-être faut-il poser la question autrement : les équipes qui ouvrent doivent-elles être celles qui font fonctionner dans la durée ?

2) Des services éducatifs pour l'accueil de 110 personnes

Dans le rapport d'activité 2012, un éclairage particulier était porté sur le S.A.I. (Service d'Accompagnement Individualisé) du foyer maternel Clairefontaine. En 2013 c'est sur le S.E.J.M.M. (Service éducatif de jeunes mères majeures) du foyer maternel Le Bief que nous nous arrêterons plus spécifiquement.

Nous reviendrons plus brièvement sur les principaux faits survenus pendant l'année dans les 5 autres services éducatifs.

1. Service Educatif de Jeunes Mères Majeures (S.E.J.M.M.) du F.M. Le Bief

> *Accueil en appartement autonome de 15 jeunes femmes majeures, enceinte ou mère d'un ou deux enfants.*

L'énumération des actions mises en œuvre ces dernières années permet de mesurer combien les conditions de l'accueil des familles ont été considérablement modifiées et améliorées en même temps qu'évoluaient les pratiques professionnelles.

Cette liste non exhaustive met en évidence l'articulation des différents leviers employés pour que le S.E.J.M.M. s'adapte à l'évolution de la population en demande d'accueil en foyer maternel.

2013 a été une année d'aboutissement d'une adaptation de ce service, aboutissement qui n'est qu'un point d'étape mais sur lequel il convenait de s'arrêter pour évaluer le processus de changement :

Evolution de la population accueillie :

- 2012 - Accueil de femmes enceintes (2 en 2012, 4 en 2013), possible depuis la mise en place d'astreintes d'éducateurs.
- 2013 - Accueil de familles avec deux enfants, possible depuis la location d'un appartement adapté.

Droit des usagers, dimension collective et nouvelles modalités d'intervention éducative :

- 2010 - Mise en place du C.V.S. au foyer maternel Le Bief
- 2011 - Organisation d'une réunion mensuelle au S.E.J.M.M. pour toutes les jeunes femmes avec la présence de l'équipe.
- 2012 - Mise à disposition des jeunes femmes d'un poste informatique.
- 2010 – 2013 – Mise en place de règles favorisant l'appartenance à l'établissement et la rencontre avec les éducateurs. Instauration de visites régulières des éducateurs dans les appartements. Courriers des familles adressés au bureau du service (2011), organisation de petits déjeuners avec les jeunes femmes (2013), séjours de vacances de quelques jours avec les mères et les enfants (3 années consécutives), sorties,...

D'autres moyens et méthodes pour la petite enfance :

- 2011 - Aménagement d'un espace enfant dans les locaux du service
- 2012 - Nouveau positionnement de l'Educatrice de Jeunes Enfants dont les missions sont clairement disjointes des missions des Educateurs Spécialisés. L'E.J.E. est le référent Petite Enfance, repéré comme tel par les assistantes maternelles et les mères et en liens réguliers avec elles.
- 2013 - Augmentation du nombre de réunions d'assistantes maternelles animées par une psychologue et l'E.J.E. : passage de 3 à 6 réunions par an.
 - Mise en place d'ateliers « Accueil-jeu » avec les assistantes maternelles, les enfants, l'E.J.E., la psychologue – après obtention d'un agrément par la P.M.I.
 - Augmentation du temps d'intervention de la psychologue auprès des assistantes maternelles et plage de travail prévue avec l'E.J.E.
 - Adaptation des horaires de l'E.J.E. qui intervient une soirée par semaine et un dimanche sur 4 auprès des mères et des enfants.
 - Elaboration d'un document support éducatif à destination des mères, précisant les modalités d'accueil de leur enfant par l'assistante maternelle.

Organisation du travail éducatif et encadrement :

- 2012 - Création d'astreintes éducatives de week-end et de jours fériés.
- 2013 - Création d'un poste de coordonnateur du S.E.J.M.M. Auparavant le service avait un responsable commun avec le S.E.M.M. (internat), ce qui ne favorisait pas sa disponibilité auprès de l'équipe éducative du service appartement localisée dans un autre quartier. Ce nouveau professionnel présent dans les locaux vient renforcer l'équipe et intensifie la présence des adultes auprès des familles.

Suivi psychologique et psychothérapeutique, soutien aux équipes :

- 2013 - Augmentation du temps d'intervention des deux psychologues : la psychologue qui intervenait auprès de l'équipe en réunion clinique participe maintenant aux réunions de synthèse, la psychologue qui intervient auprès des assistantes maternelles peut maintenant travailler en lien avec l'E.J.E. pour échanger sur les situations et préparer les écrits professionnels, et intervenir avec elle et les assistantes maternelles au cours des ateliers d'accueils-jeux.
- Possibilité d'intervention d'un pédopsychiatre ou d'une puéricultrice dans un délai de 48 h, après signature d'une convention entre AVVEJ Foyers maternels Le Bief / Clairefontaine et PPUMMA (Unité Mobile d'Urgence de Psychiatrie Périnatale en Maternité), service de pédopsychiatrie de l'hôpital ERASME.

Réorganisation des espaces de travail :

- 2011 - Réaménagement intégral des locaux pour créer une salle collective permettant l'organisation de réunion et d'un espace de jeu pour les enfants.
- 2013 - Aménagements des bureaux et des postes de travail des éducateurs et du coordonnateur.

Aménagements dans les appartements où sont accueillies les familles :

- 2011 - Conception d'un agencement fonctionnel permettant la délimitation de l'espace enfant et de l'espace adulte. 6 appartements sont aménagés sur ce modèle.
- 2012 - Installation de rideaux et double-rideaux dans tous les appartements.
- 2013 - Recherche d'un nouveau prestataire après le dépôt de bilan de l'agencement. Reprise prévue en 2014 pour réaménager l'ensemble des appartements.

2. Service éducatif de mères mineures (S.E.M.M.) F.M. Le Bief

- > Internat de 8 familles monoparentales avec un enfant. Mère mineure ou jeune majeure.

Chef de service S.E.M.M./E.P.E.

- Première année de fonctionnement avec un chef de service simultanément chef de service de l'internat et de l'Espace Petite Enfance, après la refonte de l'organigramme qui a aussi permis la création du poste de coordonnateur après le départ en retraite de la puéricultrice (2012).

Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture pour l'internat.

- Un poste d'E.J.E. a été pourvu par un professionnel éducateur spécialisé. Ce remplacement a été compensé par la création par redéploiement d'un poste à temps partiel d'auxiliaire de puériculture qui intervient, avec des horaires réguliers et repérés, auprès des jeunes mères dont les bébés ne sont pas encore accueillis à la crèche, adolescentes souvent très jeunes sortant de la maternité.

Cette création permet de réunir les conditions d'une sécurité primordiale, de mieux entourer la jeune mère, d'exercer une vigilance plus attentive sur les situations de détresse et de dépression post-partum, de rassurer la mère quant à sa capacité d'exercer les fonctions maternelles par une éducation aux actes quotidiens, alimentation et soins du bébé.

Ce nouveau professionnel a une mission *collatérale* de favoriser les actions d'insertion par la culture puisqu'il pourra s'occuper exceptionnellement des enfants quand une sortie aura été organisée (théâtre, concert ou autre).

Nouveaux plannings.

- Après élaboration avec l'équipe éducative et concertation avec les élus du comité d'établissement, un accord a permis la mise en œuvre d'un planning plus adapté aux besoins des familles accueillies et qui garantit une meilleure régularité du rythme de travail pour les professionnels. Ce planning permet de réserver le lundi comme journée dédiée à l'organisation

des groupes de travaux auxquels peut participer l'ensemble de l'équipe (atelier d'écriture, groupes de travail, groupe d'analyse des pratiques qui sera initié début 2014...).

3. Espace Petite Enfance (E.P.E.). F.M. Le Bief

> *Crèche interne de 12 enfants*

La démission d'une E.J.E. pour raisons personnelles, un congé maternité à remplacer et donc deux arrivées dont une en CDD, l'E.P.E. a vécu une première année après le départ de la puéricultrice restée 10 années et dans une autre configuration, avec un chef de service S.E.M.M./E.P.E. de formation éducateur de jeunes enfants.

Ces mouvements de personnel se sont déroulés sur fond de stabilité du projet.

4. Service d'Accompagnement Individualisé (S.A.I.). F.M. Clairefontaine

> *Accueil de 23 familles en appartements, 11 à Fontenay-aux-Roses, 12 à Colombes*

Stabilité de l'équipe et départs en retraite

- Deux départs de professionnels qui ont travaillé plusieurs années au foyer maternel Clairefontaine : Mme **Mariette Allard**, éducatrice spécialisée, M. **Frédéric Nathan-Murat**, psychiatre. Si le poste d'éducatrice spécialisée a pu être remplacé rapidement, il n'en est pas de même pour le psychiatre qui animait la synthèse de l'antenne de Colombes.

- Atelier Rencontre Partage (A.R.P.) et Papothèque

La papothèque est un atelier qui permet d'organiser dans les locaux de l'établissement la rencontre hebdomadaire des enfants, des assistantes maternelles avec les éducatrices de jeunes enfants. Elle fonctionne depuis plusieurs années à Colombes, maintenant avec une deuxième génération de professionnelles. L'A.R.P. est une création plus récente à Fontenay-aux-Roses, selon des modalités différentes mais avec des objectifs communs. Encore en période d'expérimentation, elle a eu lieu 17 fois en 2013.

- Atelier « Prendre son envol »

La question de la sortie du foyer maternel est une question posée par chacune des familles, et, même préparée bien en amont, elle se résout souvent peu avant le départ. Alors que l'accompagnement est personnalisé (peut-être trop individualisé), les éducatrices spécialisées de Colombes ont initié une forme plus collective pour aborder les questions d'insertion en réunissant plusieurs jeunes femmes dans des ateliers de recherche et d'échanges. Le collectif favorisant une certaine dédramatisation et des solidarités, les jeunes femmes ont adhéré à la démarche.

5. Foyer Maternel Educatif (F.M.E.). F.M. Clairefontaine

> *Internat de 9 mineures ou jeunes majeures, enceintes ou mères d'un ou deux enfants.*

Les mouvements de personnels dans une équipe de six éducatrices dont trois éducatrices spécialisées et trois éducatrices de jeunes enfants ont été importants : trois départs à quatre mois d'intervalle en congés maternité puis parental des trois E.J.E. et démission de deux E.S. en juillet-août. Cette accumulation de départs pour des raisons différentes et leur simultanéité ont provoqué chez les jeunes femmes un sentiment d'abandon, qui a pu nuire à la sérénité collective.

L'équipe s'est d'abord reconstituée avec des professionnelles en CDD, avec l'arrivée d'un éducateur (rare sont les éducateurs qui sollicitent un poste en foyer maternel), et l'arrivée de nouvelles éducatrices spécialisées.

Puis une E.J.E. en CDD remplace une salariée qui ne revient pas après un congé parental ; la proportion CDD/CDI s'inverse ; un travail autour des missions des E.J.E. et des E.S. est initié, une apprentie E.J.E. est intégrée à l'équipe en novembre : tout cela aura concouru à recouvrer une dynamique positive. Les règles de vie sont passées au crible pour mieux les définir et en partager le sens, l'équipe plus en mesure de soutenir le règlement de fonctionnement auprès des jeunes femmes accueillies.

Le choix de pourvoir un poste d'E.J.E. par une E.S. a été fait, parce qu'il convenait de renforcer la présence auprès des adolescentes et autour de leur projet personnel, les enfants bénéficiant de la technicité d'un nombre suffisant de professionnels de la petite enfance dans l'établissement.

6. Espace Multi Accueil (E.M.A.). F.M. Clairefontaine

> *Crèche pour 15 enfants accueillis au F.M.E. et au S.A.I. Fontenay-aux-Roses, 5 autres enfants.*

Le projet de l'E.M.A. n'est pas abouti. L'accueil d'enfants extérieurs à l'établissement n'a pu se réaliser cette année encore, en raison du retrait de la ville de Fontenay-aux-Roses qui n'a pas donné suite à la proposition d'accueil de 5 enfants.

Il nous faudra trouver d'autres voies pour réaliser un projet qui conserve sa pertinence (mixité des publics, maintenir deux modes d'accueil individuel et collectif pour les enfants du F.M.), d'autres tâches nous en ont empêchés en 2013.

Mais certains équilibres n'ont pas été trouvés dans la composition d'une équipe conçue pour un accueil dimensionné autrement.

Difficultés dans la construction de l'équipe, précarité et problèmes de recrutements des auxiliaires de puériculture (A.P.).

Deux départs d'E.J.E. sont justifiés par une insatisfaction quant à leurs missions au foyer maternel, un autre pour des raisons de précarité : une salariée venue de province a dû repartir au bout de 8 mois parce qu'elle n'a pu trouver de logement. Nous ne reviendrons pas sur les salaires des professions de la petite enfance qui sont notoirement insuffisants dans la convention collective 66, en particulier pour les professionnels en début de grille, d'autant que la banlieue subit la concurrence des structures parisiennes autrement attractives par ses salaires.

Mais en définitive, l'équipe est parvenue à se construire autour d'un noyau de professionnelles engagées depuis l'ouverture de l'E.M.A. dans la durée et un projet dont les aléas de construction sont inhérents à la phase d'initiation.

Un équilibre E.J.E./A.P. plus cohérent.

Un équilibre nouveau a été mis en place avec une réduction du nombre de postes d'E.J.E., deux au lieu de quatre. Le planning a été modifié pour que les deux aient des horaires spécifiques permettant d'exercer des missions distinctes de celles des A.P., elles-mêmes mieux reconnues pour leurs technicités. Le travail autour des fiches de poste de ces deux métiers a accompagné cette démarche.

Moins d'E.J.E. signifie plus d'A.P. dont le recrutement est difficile. Des personnels moins qualifiés mais non moins motivés ont été choisis, leur qualification par V.A.E étant envisagée.

Un travail d'élaboration constant

Outre le travail autour des fiches de poste, l'élaboration d'un *Projet pédagogique de l'E.M.A.* a été investie par l'équipe sans que les fluctuations de personnels ne compromettent la continuité de la réflexion. Il sera finalisé au premier semestre 2014, de même qu'un livret d'accueil spécifique au service alors qu'il avait été conçu en commun avec le F.M.E. (internat).

3) Demandes d'accueil / population accueillie

L'analyse des demandes d'admission nous renseigne sur la diversité des familles originaires d'Ile-de-France susceptibles d'avoir recours à un foyer maternel. Elle permet d'évaluer au moins partiellement en quoi les foyers maternels Le Bief / Clairefontaine apportent une réponse à la question sociale des « femmes isolées avec enfant », dont la permanence ne va pas sans évolutions, et d'envisager au moment où les deux foyers travaillent à un projet de dispositif, comment cette réponse doit évoluer parallèlement.

En 2013 nous avons reçu 345 dossiers de demandes d'admission (- 9 % par rapport à 2012) dont 98 en provenance des Hauts-de-Seine (+ 9 %).

Si les foyers maternels Le Bief/Clairefontaine ont une vocation régionale, le traitement prioritaire des dossiers en provenance des Hauts-de-Seine dont le nombre a significativement augmenté a provoqué une forte augmentation du nombre de familles originaires de ce département présentes dans les établissements : 57 % contre 38 % en 2012.

La diminution relative du nombre de demandes d'admission, qui reste à un niveau élevé, concerne essentiellement les mères mineures (65 contre 90 en 2012), tendance qui semble suivre le mouvement général constaté en France de baisse du nombre des grossesses précoces.

Plus du tiers des jeunes femmes faisaient l'objet d'une mesure d'aide sociale : AEMO, contrat jeune majeure, placement, tutelle.

36 % des jeunes femmes enceintes ou déjà mères au moment de la demande vivaient dans leur famille mais le plus souvent en situation de devoir trouver une alternative, les autres femmes adolescentes ou non étant déjà dans un établissement ou en famille d'accueil (28 %), ou en situation d'hébergement peu durable ou précaire (amis 9 %, hôtel 16 %, etc.).

53 % des demandes concernent des familles de nationalité française, les autres étant originaires de 22 pays différents : 38 % d'Afrique sub-saharienne (parmi lesquelles 26 % du Congo-Kinshasa et 11 % du Cameroun), 2 % de pays européens (Portugal, Roumanie) et 2 % du Maghreb.

Cette répartition correspond à peu près à la répartition des nationalités des 52 jeunes femmes présentes dans les deux établissements au 31 décembre 2013 : 58 % française, 33 % d'Afrique sub-saharienne, 9% d'autres nationalités.

L'écart s'explique par le projet et les modalités d'accueil aux foyers maternels Le Bief et Clairefontaine qui supposent que les mères majeures subviennent aux besoins alimentaires de la famille. Dès lors, il n'est pas possible d'accueillir des personnes majeures sans papier et donc sans revenus.

En revanche nous accueillons régulièrement des adolescentes mères mineures et sans papier ni revenu jusqu'à leur majorité.

Les niveaux d'étude renseignés dans les dossiers d'admission sont très divers mais ne disent pas ce que furent des parcours scolaires interrompus par la grossesse, quand celle-ci ne s'inscrit pas déjà dans un parcours de déscolarisation. Le quart des demandes concernent des femmes dont le niveau est celui du collège, un autre quart niveau lycée, un 3^e quart dispose d'un CAP ou d'un BEP.

Ces niveaux s'expliquent en partie par l'âge des jeunes femmes, dont une partie (18 %) sont mineures mais il faudrait d'autres éléments statistiques pour analyser le niveau scolaire des femmes majeures. Cependant, 13 % des demandes concernent des femmes qui ont un niveau bac pro ou bac et 7 % un niveau universitaire, BTS ou DUT, parfois licence.

Plus de la moitié des femmes sont sans activité au moment de la demande, qu'elles soient déscolarisées pour les plus jeunes en obligation de l'être ou en congé maternité légal (si elles avaient un emploi) ou de fait (fin de CDD).

Lorsque l'enfant est né, beaucoup de mères restent sans activité parce que sans mode d'accueil pour l'enfant, dans l'impossibilité de reprendre l'emploi qu'elles avaient si elles en avaient, ou en échec dans leur recherche alors que le statut de mère isolée constitue un handicap, a fortiori si elle ne dispose pas d'un mode de garde.

L'accueil en foyer maternel résout cette question et permet un accompagnement éducatif pour se réinscrire dans un cursus scolaire ou un soutien dans l'insertion socio-professionnelle. En conséquence, 79 % des jeunes femmes présentes au 31 décembre étaient soit en activité soit en recherche et mesure de s'engager dans une activité.

La durée moyenne d'accueil évolue peu d'une année sur l'autre, 13 mois en 2013, 12,36 en 2012 et 13,89 en 2011. Cette moyenne cache des disparités importantes puisque sur les 41 familles sorties en 2013, 10 ont séjourné plus de 18 mois soit 24 % (9 en 2012 et 6 en 2011) et 9 familles moins de 6 mois (22 %).

41 familles ont quitté l'établissement pendant l'année : les conditions de ce départ sont dans l'ensemble satisfaisantes si l'on considère 1) l'origine de la demande et leur parcours initial, 2) la réalité du marché de l'emploi peu favorable aux parents isolés, et 3) les conditions d'accès au logement difficiles pour les familles n'ayant qu'un seul revenu.

Le triptyque idéal *Logement / emploi / mode d'accueil en journée pour l'enfant* est toujours recherché. Il correspond à 22 % des sorties en 2013. 2,5 % des jeunes femmes sont parties sans logement et dans ce cas, une solution d'hôtel a été mise en place. La majorité des mineures en partance retrouve une solution familiale. Pour les mères majeures âgées de 22 à 26 ans, il manque fréquemment un des trois éléments du triptyque qui peut devenir le plus souvent *Logement / prestations familiales* : 63 % des sorties ou *Logement / formation* : 5 %.

4) « Principe de continuité de la prise en charge des personnes sans abri » et Foyer maternel.

Dès qu'une famille ou une femme enceinte est accueillie dans le foyer maternel ou peu de temps après son arrivée, les démarches en vue de l'accès au DALO (Droit au Logement Opposable), sont encouragées et font partie de l'accompagnement en vue d'une insertion par le logement et d'une anticipation de la sortie.

La famille obtient le numéro d'enregistrement régional. *Logées à la même enseigne*, elles ne reçoivent ni plus ni moins de propositions que d'autres familles c'est-à-dire aucune. Dès lors, les jeunes femmes sont incitées à présenter un recours auprès de la Commission de Médiation de leur département d'origine quand elles y ont conservé une adresse.

Rejet du recours

Dans les Hauts-de-Seine, une jeune femme a vu son recours rejeté au motif que

« l'intéressée est accueillie en centre maternel depuis plus de 18 mois, toutefois le principe de continuité de la prise en charge s'applique en l'espèce ; Considérant que dans le Département des Hauts-de-Seine le délai anormalement long de la demande de logement est fixé à 48 mois par arrêté préfectoral du 20 décembre 2007, dès lors, au regard du caractère récent de la demande de logement formulée par l'intéressée depuis 15 mois, la commission ne peut considérer qu'elle n'a reçu aucune proposition de logement adapté dans un délai anormalement long ; »

D'autres départements adoptent des positions comparables. En Seine-Saint-Denis, c'est la Commission de Médiation du Droit au Logement :

« Considérant que Madame X a déposé auprès du secrétariat de la commission un recours sur le fondement du III de l'article L.441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, en vue d'une offre d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale ;

Considérant que la prise en charge dans une structure d'hébergement est en cours (principe de continuité dans la prise en charge des personnes sans abri). »

La durée du délai considéré comme « anormalement long », en deçà duquel il normal de ne pas recevoir de proposition, est de 48 mois dans les Hauts-de-Seine, de 36 mois dans les autres départements d'Ile-de-France sauf à Paris, 72 pour un T1 (6 ans). Trois années et même quatre ou plus, cette durée est égale ou supérieure à la durée maximale d'accueil en foyer maternel qui ne peut excéder légalement les 3 ans de l'enfant.

Mais ce maximum est théorique puisque la durée moyenne des accueils dans les foyers maternels Le Bief / Clairefontaine est de 13 mois, moyenne comparable à d'autres foyers maternels. Les disparités sont importantes. Sur les 41 familles qui ont quitté l'établissement en 2013, 9 familles sont restées moins de 6 mois, 22 entre 6 et 18 mois, 10 plus de 18 mois et jusqu'à 26.

Les courtes durées correspondent à un temps suffisant, en particulier pour les mineures, pour que la famille, parents, grands-parents, retrouve un peu d'équilibre après l'annonce de la grossesse qui est souvent un séisme familial, ou bien un temps d'évaluation avec réorientation vers un lieu plus médicalisé ou plus contenant, vers une famille d'accueil quand le collectif s'avère trop difficile à vivre, et rarement, un accompagnement à la séparation mère/enfant.

La période qui excède les 18 mois correspond à un temps pendant lequel la famille est dans l'attente d'un logement déjà attribué mais non encore disponible. D'autres raisons peuvent justifier cette durée, besoin de soutien personnel, difficulté dans la relation mère-enfant, famille avec deux enfants et des difficultés d'insertion plus complexes, etc.

Approximations et confusion

D'autres courriers moins administratifs n'en sont pas moins embarrassants.

Celui d'un maire député des Hauts-de-Seine (légi­slateur mais non conseiller général du département financeur) adressé au directeur d'établissement demandait que soit maintenue dans le foyer maternel une femme qui avait sollicité les services de la ville pour l'obtention d'un logement social.

« (...) Madame Y doit prochainement quitter son logement au sein de votre institution au motif que sa jeune fille semble avoir dépassé l'âge maximal autorisé par votre règlement, (...).

En outre, et partant du constat que son recours au titre du DALO est toujours en instruction avec une préconisation demandant un accompagnement au logement par vos soins, l'ajournement de votre décision d'exclusion permettrait d'étudier toutes les options possibles. (...) ». (26 novembre 2013)

Outre qu'il n'y avait pas projet d'exclusion mais qu'il s'agissait des démarches d'insertion d'une famille accueillie depuis plus de 2 ans, les termes approximatifs de la lettre témoignent d'une méconnaissance du statut des foyers maternels et de ses missions. Ce type de positionnement est facteur de confusion dans l'esprit de jeunes femmes dont la situation est toujours angoissante tant qu'une solution de logement durable n'a pas été trouvée.

Certaines peuvent penser que la judiciarisation est une voie possible, allant jusqu'à rémunérer un avocat... qui ne s'acharnera pas après lecture de l'article L.222-5 du C.A.S.F. du Code de l'Action Sociale et des Familles :

« sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance sur décision du président du conseil général : (...) 4° Les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile. »

Sommés par le politique, le judiciaire, l'administratif de trouver une solution pour des familles dont ils ne favorisent pas l'accès au DALO, nous sommes en difficulté face à des jeunes femmes qui constatent notre impuissance.

D'autant que la mise en place des S.I.A.O. (Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation) est venue compliquer l'intervention d'équipes éducatives qui ont perdu un levier essentiel.

Actions d'insertion par le logement menées par les foyers maternels

D'autres jeunes femmes des Hauts-de-Seine ont pu lire dans les réponses de la Commission de médiation qui les invitaient à se retourner vers le foyer maternel :

« Considérant que le demandeur est déjà hébergé en centre maternel depuis le (...), dès lors il appartient à cette structure d'orienter l'intéressée vers une solution adaptée. »

Injonction de bon sens mais il se trouve que cette mission d'insertion par le logement dont les établissements s'étaient emparés de plus en plus ces dernières années pour favoriser la sortie dans de bonnes conditions, ne peut (presque) plus être mise en œuvre par les équipes éducatives.

Depuis l'installation des S.I.A.O. dans les différents départements, les éducateurs n'ont plus d'accès direct aux dispositifs et associations d'insertion par le logement avec lesquels ils avaient construit des partenariats.

La pertinence d'une telle instance de coordination des acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et du logement, n'est pas contestable.

Mais l'accompagnement d'insertion par le logement mené par les professionnels des foyers maternels devenu minimaliste, les femmes accueillies s'en trouvent peut-être responsabilisées mais parmi elles, les plus fragiles ne peuvent bénéficier du soutien dont elles auraient besoin.

Et cette responsabilisation les laisse très souvent seules face à un organisme qui leur renvoie cette équation sans issue, de n'être pas considérées comme prioritaires puisqu'elles sont déjà hébergées, alors qu'on leur dit qu'il faut envisager leur départ du foyer maternel.

Principe de continuité

La loi du 5 mars 2007 instaure le droit au logement opposable (DALO). Elle est précisée par la circulaire du 19 mars 2007 qui définit le principe de continuité dans la prise en charge des sans-abri :

« Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation ».

Ce principe mis en avant pour justifier le rejet des recours des jeunes femmes nous place en tant qu'institution éducative dans une situation paradoxale, contraint de maintenir dans le dispositif

des familles dont nous savons qu'il serait préférable pour elles qu'elles n'y soient plus, alors qu'aucun diagnostic ne vient plus étayer l'hypothèse d'un risque et de la nécessité d'une action préventive ou éducative.

D'autant que rester trop longtemps dans l'établissement peut s'avérer préjudiciable à ces familles, tant il est vérifié que ce qui se construit pendant la période d'adhésion au projet, se *détricote* quand le désir de partir n'est pas compensé par ces nécessités de prévention et d'éducation.

Le motif de rejet s'appuie donc sur deux hypothèses dont la première est fautive, la seconde relevant du pari.

Il n'y aurait pas de durée maximale de l'accueil en foyer maternel et par conséquent, toute demande d'en partir serait arbitraire. Mais la loi en définit une, l'âge de l'enfant (3 ans), durée que l'on peut mettre en rapport avec le délai anormalement long, auquel il faut ajouter le délai normal, le temps du recours... Il convient donc nécessairement de dissocier le temps de la prise en charge en foyer maternel de la durée d'obtention du DALO.

La seconde hypothèse est le pari que *l'autre* continuera de payer : que le département qui verse le prix de journée à l'établissement acceptera de financer encore l'accueil de la famille sans objectif autre que l'hébergement. Mais le foyer maternel n'est en rien un logement social. Quant au montant du prix de journée et la composition du plateau technique, ils contraignent à proposer une prestation allant bien au-delà du seul hébergement.

Certes, on peut considérer que les foyers maternels sont une forme de discrimination positive dont bénéficie une catégorie de population sur des critères sociaux, sur l'évaluation d'un risque pour l'enfant et d'un besoin de protection consécutif. Mais par ces recours rejetés, les commissions de médiation créent une discrimination symétrique négative en défaveur de ces mêmes personnes pour qui les dispositifs communs deviennent moins accessibles.

D'autre part, le maintien au-delà des nécessités de familles dans les foyers maternels provoque un engorgement (nous recevons plus de 300 demandes d'admission par an) et de ce fait, les personnes qui auraient à y faire, femmes enceintes ou dont l'accouchement est récent, et par-dessus tout les bébés qui subissent la précarité familiale et les conséquences de la fragilisation de leur mère, ne peuvent bénéficier des missions du foyer maternel : garantie du maternage, prévention, soutien à la parentalité, accompagnement éducatif et psychologique...

On comprend qu'une commission confrontée à des demandes en surnombre priorise l'accès au logement d'une personne sans abri et considère qu'il y a moins d'urgence à résoudre le problème d'une autre déjà hébergée.

Mais le principe de continuité mis en avant dans le cas des personnes accueillies en foyer maternel leur est préjudiciable et simultanément, il empêche l'accès d'autres jeunes femmes à un dispositif adapté à leur problématique.

Mais un jugement opportun rendu par le Conseil d'Etat...

Un jugement du tribunal administratif de Melun avait appuyé les décisions de rejet des recours en reprenant l'argument des commissions.

Mais un autre jugement, du Conseil d'Etat cette fois daté du 1^{er} juin 2012 est venu le contredire. Il a établi qu'

« un hébergement dans un foyer ne saurait être regardé comme un logement tenant compte des besoins et capacité du demandeur au sens des dispositions de l'article L.441- 2-3-1 du code de la construction et de l'habitation ».

Ce jugement du Conseil d'Etat vient à bon escient soutenir notre action auprès des jeunes femmes.

Mais pour l'heure, cet argument n'est pas encore pris en compte au moment de la décision de la commission. Un courrier que nous adressons pour demander un *recours du recours rejeté* s'avère peu productif.

Mais il n'en reste pas moins que ce jugement est une clarification implicite du statut du foyer maternel, lieu d'hébergement à vocation de prévention et d'éducation, qui ne pourrait être confondu avec un logement durable.

Répertoire de pratiques éducatives en foyer maternel.

Ce répertoire en construction réunit des notices, textes de professionnels de l'éducation spécialisée ou de la petite enfance professionnels des foyers maternels.

Elles illustrent différents aspects du travail éducatif mis en œuvre auprès des enfants, des jeunes femmes, adolescentes ou jeunes adultes, ou des actions à destination des pères et des familles élargies.

*Il est intégré à l'intranet **Ressources documentaires** de AVVEJ Foyers maternels Le Bief / Clairefontaine et il fera l'objet d'une édition papier.*

Ces deux exemples sont extraits du répertoire qui en comporte actuellement 18.

A

Accueil-jeu

- Assistantes maternelles – Jeu -

Un atelier pour se rencontrer et partager : l'A.R.P.

L'assistante maternelle, l'éducatrice de jeunes enfants et l'enfant. Bilan 2012 / 2013

Nathalie DROIT, éducatrice de jeunes enfants. **Aurore GILLARD**, éducatrice de jeunes enfants. Service d'Accompagnement Individualisé. Foyer maternel Clairefontaine. Janvier 2014

Au Service d'Accompagnement Individualisé du Foyer maternel Clairefontaine, antenne de Fontenay aux Roses qui accueille 11 familles monoparentales hébergées en appartement, les enfants sont accueillis à l'Espace-Multi-Accueil (crèche du foyer maternel Clairefontaine) ou chez une assistante maternelle salariée de l'établissement.

Les éducatrices de jeunes enfants et les quatre assistantes maternelles pensent ensemble l'accueil des enfants. Au long des deux années qui viennent de s'écouler, cet accueil a évolué au fil des observations et envies jusqu'à la création d'un Atelier de Rencontre et de Partage (ARP), auquel participent les enfants du foyer maternel, les assistantes maternelles et les éducatrices de jeunes enfants.

L'assistante maternelle,...

Après plusieurs semaines d'atelier, nous avons observé que l'aménagement de l'espace n'était pas des plus adapté. Les enfants n'investissaient pas tout le potentiel de la salle. Les assistantes maternelles avaient les mêmes impressions et ont donné des idées pour un nouvel aménagement. Par rapport à la taille et à la configuration de la salle, nous avons cherché une disposition des meubles qui crée différents espaces de jeux et permette une circulation fluide de la parole.

Nous devons les solliciter pour obtenir leurs opinions. Elles n'osaient pas le donner spontanément.

Elles échangeaient plus facilement entre elles et recevaient la parole de leurs collègues, voire se conseillaient entre elles. L'exercice du même métier favorise la discussion. Le point de vue ethnique de chacune était au centre des échanges. En effet, leurs approches éducatives sont empreintes de leurs savoir-faire et les guident.

Par des interrogations, nous les encourageons à expliquer ce qu'elles proposaient aux enfants. L'objectif étant qu'elles évaluent ce qui fonctionne comme ce qui est à faire différemment. Cet exercice était relativement nouveau pour nous toutes et s'est construit d'atelier en atelier.

Nous avons testé plusieurs outils (observation, fabrication de jouets,...) pour penser ensemble l'accompagnement du développement des enfants. Certains ont été exploités et d'autres non. Nous avons confectionné des jouets à partir de matériels recyclés afin de concilier les besoins de jouets des enfants aux contraintes financières des assistantes maternelles.

Nous avons mis en place un tableau d'observations qui catégorise les activités qui les intéressent. Puis, nous souhaitons que les assistantes maternelles créent un jouet suite à leurs observations. Devant le manque d'idée du groupe, nous leur avons proposé de fabriquer des petits sacs à manipuler. L'une d'entre elles, compétente en couture, s'est saisie de l'opportunité. Elle en a confectionné deux qui ont pris place dans la salle. Elle a jugé par elle-même sa création, sans toutefois la refaire chez elle. Nous avons rencontré une difficulté à pérenniser les actions entreprises, nous n'avons pas porté le tableau d'observations dans la durée.

Nous comprenons qu'il est de notre ressort de les accompagner dans le lien entre observation et réalisation, questionnement et ajustement, théorie et pratique.

... l'éducatrice de jeunes enfants,...

Nous avons établi des relations de confiance avec les assistantes maternelles. La constitution d'un groupe de professionnelles de la petite enfance a fait évoluer positivement les relations entre EJE et assistantes maternelles.

Auparavant, nous étions assimilées à l'instance de contrôle qu'est la PMI et trop peu comme des personnes ressources.

Nous participons à des échanges riches autour de questions telles que : L'importance de la période «d'adaptation », Que représente-t-on pour les mères des enfants que l'on accueille ?, Quelle valeur détient notre parole ?, Comment travailler avec l'attachement qui se crée avec les enfants ?, Quel sens recouvre le mot responsabilité ?, Que faire avec un enfant qui ne mange pas ?, etc. Le temps de l'atelier est propice à une parole authentique et à l'expression de points de vue débattus.

Ce début de changement de représentation sur les fonctions de chacun conduit les assistantes maternelles à prendre davantage d'initiatives et à être force de propositions.

L'observation des enfants au sein d'un groupe nous offre un regard différent sur chacun. Par ce constat, nous pensons mieux les connaître, cerner davantage leur personnalité et pouvoir mieux ajuster notre accompagnement. Les observations des enfants dans quelques lieux que ce soit, résonnent entre elles et servent l'étayage des pratiques parentales auprès des jeunes femmes.

Les différentes médiations employées durant l'année avaient pour objectifs d'impliquer les assistantes maternelles dans le travail accompli à l'ARP. Nous avons tâtonné, expérimenté afin de mobiliser chacun pour la vie du groupe.

Le projet de l'ARP a donc évolué cette année, tout en conservant les objectifs initiaux. Notre idée étant que les ateliers se déroulent tantôt à domicile et tantôt à Clairefontaine. Lors d'une réunion mensuelle, nous avons proposé cette idée aux assistantes maternelles. Elles l'ont reçue favorablement.

... et l'enfant.

Nous avons choisi des jouets variés qui pouvaient convenir tant à la « période sensible » de chaque enfant qu'à leurs centres d'intérêts. Puis, nous avons observé qu'ils jouaient côte à côte sans avoir leur propre espace de jeu. Les enfants avaient besoin de coins spécifiques avec des jouets différents : dinette, tapis, jeux de construction, espace lecture, activité sur table. Ils profitent davantage d'un espace disposant de coins thématiques. Il a fallu aménager la salle autrement afin de favoriser leur singularité et leur capacité à jouer seul.

Nous avons transformé un meuble en forme d'escalier. Il a été repeint et pensé pour que les enfants jouent avec comme nous l'avions observé. Placé au centre du mur, il a distingué 2 espaces de jeux, tout en proposant tantôt un passage, une cachette, ou un lieu d'échange. Il nous a semblé opportun que la dinette soit plus réaliste et que nous ayons des jouets de «

transvasement ». Nous avons alors sollicité professionnels et jeunes femmes pour obtenir des bouchons, des bouteilles en plastique, des boîtes à chaussures, des emballages, etc.

Dans le souci de proposer un atelier structuré temporellement, une comptine de début et une autre de fin ont été envisagées. Celle de fin a été suggérée par une assistante maternelle. Au fur et à mesure, les enfants ont retenu les gestes et les reproduisaient. Le rangement des jouets est un moment important pour l'apprentissage des règles. Il a été instauré à la fin de l'atelier.

Les enfants accueillis l'année passée avaient tous moins de deux ans. Ils jouaient seuls et ne cherchaient pas à interagir les uns avec les autres. Pour autant, ils s'imitaient fréquemment. Après que l'on ait installé l'escalier, une petite fille, intéressée par les découvertes spatiales d'un autre, la suivit tout au long de son exploration. Puis ils ont utilisé l'espace vide du meuble comme une fenêtre. D'autre part, les enfants ne se connaissaient pas entre eux. Pour certains, un temps d'adaptation, plus ou moins long, leur était nécessaire avant de prendre part à la vie du groupe. Aux premiers temps de l'atelier, les enfants restaient proches de leur assistante maternelle. Elles sont une figure d'attachement importante pour chaque enfant.

Par la suite, les enfants se sont éloignés pour investir les jouets. L'aménagement était stabilisé, les jouets détenaient une place spécifique, un rituel de fin d'atelier était instauré et les adultes et enfants avaient appris à se connaître. Enfants et assistantes maternelles jouaient ensemble sans que la question de la référence soit un frein à l'interrelation et les assistantes maternelles ont pu s'occuper facilement de tous les enfants.

Au terme de cette année, nous avons constaté que les enfants ont profité des « coins jeux » et des activités à leur disposition. Cet aménagement leur a permis de circuler plus aisément dans la salle sans se gêner entre eux.

Assistants maternelles

Voir : Accueil-jeu

E

Eau - Jeu -

L'eau, vecteur de jeu entre la mère et son enfant
3 jours à Center Parcs avec 3 enfants et leurs mères

Morgane PRENAT, éducatrice de jeunes enfants et **Solène FAUVEAU**, agent petite enfance.
En collaboration avec **Valérie BERTRAND**, responsable de l'E.M.A., Espace Multi-Accueil. Foyer Maternel Clairefontaine. Janvier 2014

L'équipe de l'Espace Multi-Accueil (E.M.A.), crèche collective du foyer maternel Clairefontaine, a organisé un séjour à Center Parcs avec des objectifs pédagogiques orientés vers la jeune mère et vers l'enfant en leur proposant un cadre pour se « rencontrer » différemment. Nous voulions placer l'enfant au cœur de ce séjour, c'est pourquoi nous avons choisi un lieu adapté aux 6-36 mois.

Ce séjour a été proposé à trois jeunes femmes âgées de 16 à 17 ans du Foyer Maternel Educatif (accueil en internat) par ailleurs scolarisées, leurs enfants âgés de 10, 16 et 17 mois. L'accompagnement a été réalisé par deux éducatrices de jeunes enfants et une professionnelle Agent petite enfance, intervenant à l'E .M.A. afin de considérer les adolescentes essentiellement dans leur rôle de jeune mère.

Les jeunes femmes ont été sollicitées pour l'organisation du séjour. Le planning d'activités leur a été proposé et nous avons échangé sur le déroulement du week-end. Les jeunes femmes ont chacune versé une participation de 30 euros pour ce séjour, preuve de leur engagement.

Les objectifs du séjour étaient entre autres de :

- Proposer un moment de détente, de plaisir afin de favoriser le bien-être et l'épanouissement des jeunes femmes et de leurs enfants.
- Accompagner les jeunes mères et leurs enfants sur des temps quotidiens en respectant le rythme des enfants.
- Soutenir les jeunes mères dans la relation avec leur enfant en leur permettant de profiter du cadre et des activités proposés et de partager ainsi des moments de découverte, de jeux et de complicité.
- Laisser aux jeunes femmes la possibilité de découvrir des structures de séjour, des temps de loisirs et potentiellement de s'y projeter dans un avenir plus ou moins proche.
- Encourager une dynamique de groupe, responsabiliser les jeunes femmes dans les tâches de la vie quotidienne.

Nous avons choisi de construire ce projet en tant que professionnelles de l'E.M.A. alors que nous connaissons peu l'histoire, le vécu et la situation de la jeune femme. Cela laisse à la jeune femme la possibilité d'investir la relation avec les professionnelles autrement qu'avec les éducateurs du foyer qui connaissent leur difficultés, caractère, etc.

L'équipe de l'E.M.A. connaît la jeune femme essentiellement dans son rôle de mère. Elle la soutient et la valorise dans la relation avec son enfant, en faisant abstraction des difficultés personnelles, scolaires, familiales rencontrées par celle-ci.

L'activité principale de ce séjour était aquatique. Les temps passés dans l'eau visent à favoriser la détente et le bien être corporel des jeunes femmes. Elles mettent en jeu le rapport à leur corps et à celui de leur enfant. L'eau facilite les échanges et peut être utilisée comme médiateur et vecteur de jeux entre la mère et son enfant.

La piscine de center Parcs, avec sa grande pataugeoire est un lieu dans lequel la mère est amenée à s'amuser avec son enfant tout en lui prodiguant une attention particulière : elle se met à sa hauteur, le tient contre elle lorsqu'il n'a pas pied, reste vigilante lorsqu'il joue dans la pataugeoire, l'observe s'amuser. Dans ce contexte, le portage de l'enfant peut être une façon de le protéger, de partager avec lui le plaisir du contact de l'eau. La piscine dont l'eau est chaude, est le lieu d'un corps à corps pour la mère et l'enfant où ils peuvent découvrir un nouveau mode d'échange.

Nous avons constaté une réelle évolution dans l'appréhension de l'eau au fil de ces trois jours. Lors de la première expérience dans la piscine, les mères se sont spontanément accrochées à nous comme des enfants découvrant l'eau. Cette proximité soudaine nous a surprises. Nous avons dû les rassurer de façon à ce que, à leur tour, elles puissent rassurer leurs enfants. Nous les avons « portées » dans l'eau pour qu'elles puissent porter leurs enfants.

Une sortie à la ferme a également été proposée. Le lieu et la découverte des animaux ont créé une dynamique positive au sein du groupe. A nouveau nous avons commencé par rassurer les jeunes femmes en leur montrant comment approcher et nourrir les animaux. Puis elles ont transmis à leurs enfants ce nouveau savoir.

Nous avons été surprises de l'investissement des jeunes femmes dans le groupe et de leur collaboration dans l'organisation pratique du quotidien. Elles ont participé avec plaisir et motivation aux activités. Malgré les cheveux abimés par la piscine, il n'y a eu aucune plainte, ... sauf celle d'un séjour trop court.

Elles ont été réceptives à notre accompagnement. Nous avons remarqué le soutien entre les jeunes mères et la prise de relais spontanée pour s'occuper de l'enfant d'une autre. Il existait une réelle solidarité et cohésion au sein du groupe. L'ambiance était sereine, joyeuse et propice aux échanges constructifs entre les jeunes femmes, les enfants et les professionnelles.

Le groupe s'est adapté naturellement au rythme des enfants et les jeunes femmes ont veillé à ce que leurs besoins soient respectés. Elles se sont souciées de la sécurité de leur enfant à la piscine et sollicitaient les adultes en cas de besoin.

Cette expérience nous a permis de connaître une autre facette des jeunes mères, qui nous ont montré leur dépendance à l'adulte et aux enfants, dans l'eau, dans un lieu inconnu, et une réelle autonomie en tant que mères.

J

Jeu

Voir : Accueil-jeu – Eau

Foyer Maternel « Le Bief »
4 rue du Moulin – 92160 ANTONY
Courriel : secretariat.lebief@avvej.asso.fr

Foyer Maternel « Clairefontaine »
23 rue Boris Vildé – 92260 Fontenay-Aux-Roses
Courriel : contact.clairefontaine@avvej.asso.fr